

Séance du 15 mars 2016

Séance du 15 mars 2016

1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE	02
2) PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION – APPROBATION	02
3) COMPTES ADMINISTRATIFS 2015	02
• APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015	02
• COMPTES DE GESTION 2015	03
• AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2015 DES DIFFÉRENTES COMPTABILITÉS : COMMUNE - BUDGET PRINCIPAL, TRANSPORT SCOLAIRE, EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT LE COURTILLIER 2 ^{ÈME} TRANCHE, LOTISSEMENT LE COURTILLIER 3 ^{ÈME} TRANCHE	04
4) CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MUSCULATION – DEMANDE DE SUBVENTION...	05
5) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS ET VALLÉES – ACCESSIBILITÉ – GROUPEMENT DE COMMANDES	06
6) DÉCISIONS PRISES SUIVANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DONNÉES À M. LE MAIRE.....	07
7) INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES.....	07

Le dix mars deux mil seize, convocation du Conseil Municipal pour sa séance ordinaire du quinze mars deux mil seize.

Le Maire,

Gérard PICARD.

Date de convocation :
10/03/2016

Date d'affichage :
10/03/2016

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 15
pour la question n°3-1

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 16

L'an deux mil seize le quinze mars, dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard PICARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. Michel MENIVAL 1^{er} Adjoint, Mme Louise HAUTOT 3^{ème} adjoint, M. Stéphane JEAN 4^{ème} adjoint, Mmes Dominique JEANNOT 5^{ème} Adjoint, Françoise VASSARD, Mme Dorothee CORNIELLE, MM. Nicolas LEBORGNE, Michaël STEVENOOT, Mme Delphine QUEMIN, MM. Alexandre SALFRAND, François MENIVAL, Mme Cécile BRUGOT.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-René LECONTE 2^{ème} adjoint qui a donné pouvoir à M. Michel MENIVAL, Mme Brigitte GOFFETTRE qui a donné pouvoir à Mme Louise HAUTOT, Mme Véronique RIMBERT qui a donné pouvoir à Mme Dorothee CORNIELLE, M. Jérôme HAUGUEL qui a donné pouvoir à M. François MENIVAL, M. David DESBON.

ABSENTS : Chantal LEFRANCOIS,
Secrétaire de séance : Mme Cécile BRUGOT.

1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal désigne Mme BRUGOT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal des membres du Conseil, indique quels sont les Conseillers présents et absents et précise si ces derniers sont excusés et ont donné pouvoir à un autre Conseiller.

M. le Maire fait constater que le quorum est bien atteint.

2) PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION – APPROBATION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 1^{er} mars 2016 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce document ne présentant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.

3) COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

- **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015** :

Le Conseil Municipal nomme M. Michel MENIVAL Président de séance pour cette partie de l'ordre du jour. M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne prendra pas part au vote et quitte la salle du Conseil Municipal.

M. le Président de séance, Adjoint en charge de la commission des Finances, précise la nature des documents à analyser et donne lecture des différents comptes administratifs, compte principal de la commune et comptes annexes.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget principal et les budgets annexes, ainsi que les décisions modificatives de l'exercice 2015, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ Donne acte à M. Gérard PICARD, Maire de la commune d'Envermeu, de la présentation faite des comptes administratifs 2015, budget principal et services annexes, lesquels se résument suivant le document séparé ;

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

M. MENIVAL remercie M. le Maire pour sa bonne gestion au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, ainsi que les services municipaux.

M. le Maire regagne la salle du Conseil Municipal.

• **COMPTES DE GESTION 2015** :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion des différentes comptabilités, dressés par le Receveur et accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015 (Budget principal, et budgets annexes : transport scolaire, eau potable, assainissement collectif, lotissement Le Courtillier 2^{ème} tranche, lotissement Le Courtillier 3^{ème} tranche),
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Déclare que les comptes de gestion 2015, dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

- **AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2015 DES DIFFÉRENTES COMPTABILITÉS :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'instruction ministérielle M 14, il convient après le vote des comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2015, de délibérer avant le 30 juin 2015 sur l'affectation des résultats de fonctionnement.

Il précise que lorsque le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire, il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en excédent de fonctionnement reporté.

M. MENIVAL, Adjoint en charge de la commission des Finances, présente les propositions d'affectation des résultats puis demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2015 de fonctionnement des différentes comptabilités comme suit :

COMMUNE - BUDGET PRINCIPAL :

656 811,01 € au financement des charges d'investissement par le crédit du compte 1068 – réserve excédent de fonctionnement capitalisé,
le résultat de fonctionnement à reprendre en 2016 à la section de fonctionnement (au compte 002 en recettes) étant ramené en conséquence à :
 $1\ 139\ 005,04\ € - 656\ 811,01\ € = 482\ 194,03\ €$.
Le solde d'exécution d'investissement à reporter en 2016 à la section d'investissement (au compte 001 en recettes) s'établit à 493 919,99 €.

TRANSPORT SCOLAIRE :

Excédent de 8 700,21 € à reprendre en 2016 à la section d'exploitation (au compte 002 en recettes).
Le solde d'exécution d'investissement à reporter en 2016 à la section d'investissement (au compte 001 en recettes) s'établit à 78 477 €.

EAU POTABLE :

Excédent de 49 263,10 € à reprendre en 2016 à la section d'exploitation (au compte 002 en recettes).
Le solde d'exécution d'investissement à reporter en 2016 à la section d'investissement (au compte 001 en recettes) s'établit à 41 251,38 €.

ASSAINISSEMENT :

35 457,84 € au financement des charges d'investissement par le crédit du compte 1068 – réserve excédent de fonctionnement capitalisé,
le résultat de fonctionnement à reprendre en 2016 à la section d'exploitation (au compte 002 en recettes) étant ramené en conséquence à :
 $412\ 485,05\ € - 35\ 457,84\ € = 377\ 027,21\ €$.
Le solde d'exécution d'investissement à reporter en 2016 à la section d'investissement (au compte 001 en recettes) s'établit à 211 529,16 €.

LOTISSEMENT LE COURTILLIER 2^{ÈME} TRANCHE :

Pas d'affectation de résultat en 2016.

LOTISSEMENT LE COURTILLIER 3^{ÈME} TRANCHE :

Excédent de 132 065,48 € à reprendre en 2016 à la section d'exploitation (au compte 002 en recettes).

Le solde d'exécution d'investissement à reporter en 2016 à la section d'investissement (au compte 001 en dépenses) s'établit à 35 690,24 €.

M. le Maire remercie le Conseil Municipal et M. MENIVAL, et précise que la préparation des comptes administratifs a été réalisée avec les membres de la Commission Finances, Mme VITAUX, Directrice Générale des Services, et Mme BLANQUET, Adjoint administratif en charge de la comptabilité, qu'il remercie de leur travail.

4) CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MUSCULATION – DEMANDE DE SUBVENTION

Pour cette question à l'ordre du jour, M. le Maire donne la parole à Mme HAUTOT, Adjointe en charge de la commission des Bâtiments.

Mme HAUTOT rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Envermeu a engagé le projet de construction d'une salle de musculation. Cette salle sera édifiée dans l'enceinte du stade municipal d'Envermeu, à proximité du gymnase et des installations sportives, rue du Général de Gaulle.

Elle rappelle également que la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle de musculation a été confiée au cabinet A4 Architectes de Eu. L'avant-projet définitif (APD), établi par la maîtrise d'œuvre, a été présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le 1^{er} décembre 2015. Le permis de construire a été déposé le 21 décembre 2015.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux de construction à l'issue de la phase APD a été fixée à 438 000 euros H.T.

Mme HAUTOT propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière du Département de Seine-Maritime pour le financement de ce projet.

Elle présente le plan de financement proposé :

Coût d'objectif :

Travaux de construction du bâtiment	438 000,00 € H.T.
Aménagements extérieurs (VRD)	93 658,40 € H.T.
Branchements et raccordements	2 740,81 € H.T.
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	8 000,00 € H.T.
Frais de géomètre	1 881,00 € H.T.
Etude géotechnique	3 650,00 € H.T.
Honoraires de maîtrise d'œuvre (bâtiment)	35 712,00 € H.T.
Honoraires de maîtrise d'œuvre (VRD)	6 175,00 € H.T.
Bureau de contrôle technique	4 900,00 € H.T.
CSPS	1 650,00 € H.T.
Publicité	216,00 € H.T.
Divers imprévus travaux (5%)	26 583,00 € H.T.
TOTAL :	623 166,21 € H.T.
	747 799,45 € T.T.C.

<u>Recettes</u> :	. Subvention du Conseil Général 20 % du montant H.T.	124 633,24 €
	. Financement communal :	
	Autofinancement	505 305,54 €
	Récupération de la TVA	117 860,67 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1/ Dit qu'il convient de poursuivre la réalisation de ce projet ;
- 2/ Arrête le plan de financement de cette opération tel qu'il a été proposé ;
- 3/ Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016 de la commune, en section d'investissement, à l'opération 28, et que des crédits complémentaires seront inscrits aux B.P. 2017 et suivants ;
- 4/ Sollicite l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général de Seine-Maritime, au titre de l'aide en matière d'équipement sportif des collectivités, au taux le plus élevé possible ;
- 5/ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener ce projet à son terme, et notamment à inscrire le projet dans un contrat de proximité et de solidarité (CPS) avec le Département de Seine-Maritime et à signer ledit contrat.

5) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS ET VALLÉES – ACCESSIBILITÉ – GROUPEMENT DE COMMANDES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Monts et Vallées, réuni le 28 janvier 2016, a délibéré en faveur de la création d'un groupement de commandes lié à l'accessibilité.

Il expose que l'adhésion à ce groupement permettra à la commune d'Envermeu d'avoir à sa disposition deux types de marchés :

- Un marché d'études et de maîtrise d'œuvre, permettant d'établir les autorisations de travaux de modification d'un ERP (nécessaire aux commissions accessibilité et sécurité et rendues obligatoires pour tous travaux suite à Ad'Ap) et les déclarations préalables nécessaires à toute modification de l'aspect extérieur des bâtiments et façades. Ce marché comporte également la réalisation de l'attestation finale obligatoire pour marquer la fin des travaux issus de l'Ad'Ap, une mission dite « de base » de maîtrise d'œuvre et des heures de vacation.
- Un marché pour la signalétique intérieure et extérieure des établissements, qui permettra l'étude, la fourniture et la pose des éléments nécessaires à un guidage et une information claire et lisible à l'ensemble de la population. Ce marché, conclu en accord cadre, laissera à la collectivité toute latitude concernant le choix et le type de matériel.

M. le Maire précise que la participation financière de chaque commune membre pour l'adhésion au groupement est fixée à cinquante centimes d'euro par habitant et par an, au profit de la Communauté de Communes des Monts et Vallées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1/ Décide d'adhérer au Groupement de Commandes « Accessibilité » Monts et Vallées, pour une durée allant jusqu'à la fin du dernier marché notifié.

2/ Dit que la dépense correspondant à la participation financière de la commune d'Envermeu pour l'adhésion au groupement sera imputée sur les crédits inscrits aux B.P. 2016 et suivants, au compte 6284 ;

3/ Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion, qui sera annexée à la délibération.

6) DÉCISIONS PRISES SUIVANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DONNÉES À M. LE MAIRE

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises suivant la délégation d'attributions qui lui a été consentie par le Conseil Municipal lors du Conseil du 16 avril 2014 :

N° 16/006 Passation d'une convention de mission de géomètre-expert pour la réalisation du dossier de division des parcelles cadastrées section A n°680 et 682, dans le cadre de la vente d'une parcelle à lotir sur la zone artisanale de Torqueville à Envermeu, avec le cabinet EUCLYD-EUROTOP – Géomètres Experts, sis 33, rue Charles Morin – 76260, EU.
Montant global des honoraires pour cette mission : 522 euros H.T., soit 626,40 euros T.T.C.
Imputation budgétaire : B.P. 2016, opération 200 – article 2111.

N° 16/007 Passation d'une convention d'accompagnement à la recherche d'économie sur le paiement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties du patrimoine de la commune d'Envermeu, avec le cabinet EUCLYD-EUROTOP – Géomètres Experts, sis 27, rue Thiers – 76200, DIEPPE.
Montant global des honoraires pour cette mission : 40% des économies réalisées sur l'année du dépôt des réclamations et 40% des remboursements obtenus sur les années antérieures.
Imputation budgétaire : B.P. 2016, article 6226.

N° 16/008 Passation d'un avenant au contrat de maintenance des matériels et logiciels informatiques de la commune d'Envermeu conclu avec la société T&D NETWORK, sise 26, avenue de Garbsen, Technopole Citis – 14200, HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR.
L'avenant a pour objet de transférer le contrat conclu avec la société T&D NETWORK à la société RÉSEAUX ADMINISTRATION SERVICES (R.A.S.), dont le siège social est sis 32, boulevard Victor Hugo - 92110 CLICHY.
Toutes les autres stipulations du contrat initial non expressément modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.
Imputation budgétaire : B.P. 2016 - article 6156.

7) INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

◇ SUBVENTIONS

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention a été accordée à la commune d'Envermeu par le département de Seine-Maritime le 18 décembre 2015, pour les travaux de reconstruction de la station d'épuration : **251 441 euros**.

La subvention accordée correspond à 15,10 % du montant hors taxes des travaux, qui sont estimés à la somme de 1 664 952,15 euros H.T., soit 1 997 942,58 euros T.T.C.

Par ailleurs, une subvention a également été accordée pour cette opération par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le 7 mars 2016 : **665 981 euros**.

La subvention accordée correspond à 40 % du montant hors taxes des travaux, qui sont estimés à la somme de 1 664 952,15 euros H.T., soit 1 997 942,58 euros T.T.C.

◇ **RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS**

M. le Maire informe l'Assemblée du calendrier des réunions prévues dans les prochaines semaines :

- la commission Finances se réunira le lundi 18 avril 2016 à 17 H 30, pour la présentation des budgets principal et annexes 2016 ;
- un conseil municipal est prévu le mardi 19 avril 2016 à 18 H 30, afin de procéder notamment au vote des budgets 2016 ;
- un conseil d'administration du C.C.A.S. est prévu le mercredi 27 avril 2016 à 17 H 30.

M. le Maire informe l'Assemblée du calendrier des principales manifestations à venir dans les prochaines semaines :

- le vendredi 1^{er} avril 2016 à 17 H aura lieu la manifestation « un enfant, un arbre » ;
- le festival « Terres de Paroles » est organisé par la Communauté de Communes des Monts et Vallées du 1^{er} au 3 avril ; il aura lieu le samedi 2 avril dans la salle des Fêtes ;
- le samedi 16 et le dimanche 17 avril 2016, une vente-échange sera organisée par l'association Envermeu animation dans la salle des Fêtes ;
- le dimanche 17 avril 2016 aura lieu une foire-à-tout organisée par le club des Aînés, place de l'Hôtel de Ville et sur le hameau du Bucq ;
- le vendredi 22 avril 2016 sera organisé le carnaval pour les enfants de classe maternelle de l'école primaire d'Envermeu, dans l'enceinte de l'école ;
- le dimanche 24 avril 2016 aura lieu une foire-à-tout organisée par les Sapeurs pompiers, rue du Pré aux Vaches ;
- le dimanche 8 mai 2016 sera commémoré l'anniversaire de l'armistice de 1945 ;
- une course cycliste est organisée par l'Union Cycliste Envermeudoise le dimanche 8 mai 2016, avec un nouveau parcours ;
- le lundi 16 mai 2016 aura lieu une foire-à-tout organisée par l'Union Sportive Envermeudoise, dans l'enceinte du Stade municipal ;
- le dimanche 5 juin 2016 aura lieu une foire-à-tout organisée par l'association Les Bambins, place de l'Hôtel de Ville ;
- la fête de la Musique aura lieu le vendredi 17 juin 2016 ;
- Le feu d'artifice aura lieu le mercredi 13 juillet 2016.

M. le Maire précise que la date du prochain Conseil Municipal est susceptible d'être modifiée.

◇ **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire informe l'Assemblée que le permis d'aménager du lotissement de 21 parcelles prévu rue du Mont-Blanc vient d'être délivré.

M. JEAN sollicite à nouveau les Conseillers quant au choix du type d'animations de la fête patronale en 2016. Il les remercie de lui faire part de leurs suggestions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.